



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7407^e séance

Mercredi 18 mars 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Delattre	(France)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Shen Bo
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M. Baublys
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M ^{me} Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Meek
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé sur la mission du Conseil de sécurité en Afrique (9-13 mars 2015)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé sur la mission du Conseil de sécurité en Afrique (9-13 mars 2015)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé présenté par deux des pays qui ont conduit la mission du Conseil de sécurité en Afrique, à savoir la France et l'Angola.

En ma qualité de représentant de mon pays, je vais maintenant faire une déclaration sur la visite du Conseil en République centrafricaine.

Un mot d'abord sur le contexte. Du 9 au 13 mars, le Conseil de sécurité s'est rendu en Afrique. Nous avons fait étape successivement en République centrafricaine, à Addis-Abeba auprès de l'Union africaine et au Burundi. J'ai eu le plaisir de présider cette visite avec l'Ambassadeur de l'Angola, M. Ismael Gaspar Martins, pour l'ensemble de la mission, et avec l'Ambassadrice des États-Unis, M^{me} Samantha Power, pour le segment consacré au Burundi.

En ce qui concerne la République centrafricaine, je retiens les points suivants.

Il s'agissait de la première visite du Conseil de sécurité en République centrafricaine, et nous avons pu passer près de deux journées extrêmement denses sur place. Nous avons eu l'occasion de rencontrer de nombreux acteurs, y compris les autorités de transition. Nous avons eu une réunion avec la Présidente et presque tout son gouvernement, nous avons vu le Conseil national de transition, ainsi que l'Autorité nationale des élections – donc, les autorités de transition; les représentants de la société civile centrafricaine, y compris les organisations représentatives des femmes et de la jeunesse et les autorités religieuses; ainsi que les forces internationales déployées en République centrafricaine : la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), Sangaris et l'Opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine (EUFOR).

Nous avons également effectué un déplacement en province à Bria, où nous avons aussi échangé avec les autorités locales – le préfet, les magistrats, gendarmes et policiers –, les représentants de la société civile, les dirigeants religieux et des représentants de l'ex-Séléka. Nous y avons aussi visité le contingent cambodgien de la MINUSCA.

Avec cette visite, le Conseil de sécurité voulait d'abord se rendre compte par lui-même de la situation en République centrafricaine, près d'un an après le vote de la résolution 2149 (2014). Nous avons trouvé dans le pays une situation qui reste certes fragile et précaire aux points de vue sécuritaire et humanitaire, mais avons aussi vu des signes encourageants : une stabilisation en cours, grâce au déploiement de la MINUSCA et à l'excellent travail accompli par les opérations EUFOR et Sangaris; une volonté profonde et largement partagée d'arrêter le conflit; des réfugiés et déplacés qui ont entamé leur retour chez eux, même si cela n'est pas le cas partout. Le Conseil de sécurité a également constaté la dynamique à l'œuvre chez les dirigeants politiques, qui souhaitent mener à terme le processus de transition.

Ce que nous avons vu et entendu sera très précieux pour nos prochaines initiatives sur la République centrafricaine, l'examen du rehaussement du plafond de troupes pour la MINUSCA d'abord, puis le renouvellement du mandat d'ici la fin avril.

Nous avons naturellement tiré parti de cette visite pour porter à chaque étape les messages du Conseil de sécurité. Nous avons encouragé les autorités centrafricaines à consacrer toute leur énergie à la conduite de la transition, c'est-à-dire les consultations locales, presque achevées, le Forum de Bangui, absolument essentiel, puis les élections dans l'objectif de tenir les délais. Nous avons constaté le rétablissement en cours de l'autorité de l'État sur le territoire, avec le déploiement des équipes administratives, et avons souligné la nécessité de poursuivre résolument en ce sens. Nous avons encouragé tous nos interlocuteurs à œuvrer à la réconciliation et à déposer les armes.

Pour conclure, je soulignerais que l'impression qui se dégage de cette visite est celle d'une situation encore fragile, mais d'une dynamique positive qui doit être encouragée et soutenue. Les défis sont importants, mais l'engagement international est – et doit rester – à la hauteur de ces défis. Pour cela, il faut notamment des financements pour la priorité immédiate que sont les élections, pour les appels humanitaires, pour les programmes de réforme et de reconstruction de l'État

centrafricain qui suivront et qui vont commencer rapidement avec le déploiement de la Mission de conseil militaire de l'Union européenne en République centrafricaine dans le secteur des forces armées, et nous encourageons tous les États Membres de l'ONU à contribuer à cet effort collectif.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil et je donne la parole au représentant de l'Angola.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je tiens à nouveau à exprimer toute ma reconnaissance pour la conduite de cette mission du Conseil de sécurité, qui, une fois encore, comme vous-même, Monsieur le Président, venez de le mentionner, s'est rendue en République centrafricaine, puis à Addis-Abeba auprès de l'Union africaine. Je voudrais rendre compte du segment consacré à l'Union africaine.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de votre direction éclairée au cours de la mission du Conseil de sécurité en Afrique. Je saisis cette occasion pour remercier M. Haile Menkerios, Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, et le Secrétariat de leur aide et de leur appui dans les préparatifs et la tenue de la présente séance.

Comme le Conseil le sait, au cours de la deuxième étape de la mission en Afrique, les membres du Conseil se sont entretenus avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine lors de la neuvième réunion conjointe annuelle des deux Conseils, qui a eu lieu le 12 mars. La neuvième réunion conjointe avait pour but de cimenter le partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la paix et la sécurité en Afrique, lequel vise à renforcer les instruments de prévention et de gestion des conflits, ainsi que les mécanismes de consolidation de la paix.

La réunion a été l'occasion pour le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les membres du Conseil de sécurité de procéder à un échange de vues sur les questions suivantes : la situation dans les Grands Lacs, la République centrafricaine, le Mali et le Sahel, la Libye, la Somalie, le Soudan du Sud, le Darfour, la stratégie de lutte contre le groupe terroriste Boko Haram, et le partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

Les experts des deux Conseils ont examiné et élaboré un projet de communiqué conjoint qui rend compte des discussions consacrées à ces points de l'ordre du jour.

En ce qui concerne la situation dans la région des Grands Lacs, la réunion s'est déclarée préoccupée par les divergences de vue existant entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), notamment s'agissant de la Brigade d'intervention de la force, divergences qui risquent d'entraver les opérations menées contre les groupes rebelles et les auteurs de troubles, lesquels sont censés être l'objet de cette coopération.

Il a également été souligné combien il importait que tous les États signataires respectent et mettent en œuvre tous les engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région, qui a été signé le 24 février 2013, et qu'ils reconnaissent le rôle essentiel que jouent la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

En ce qui concerne la République centrafricaine, la réunion s'est déclarée très préoccupée par la situation humanitaire dans le pays, et a souligné l'importance de traduire en justice les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, y compris de viols, de pillages systématiques et de recrutement forcé des enfants, et la nécessité urgente de mettre fin à la culture de l'impunité qui règne depuis longtemps en République centrafricaine.

S'agissant de Boko Haram, la réunion a pris acte des décisions du Conseil de paix et de sécurité des 29 janvier et 3 mars relatives au groupe. Elle a également pris note d'une lettre adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par la Présidente de la Commission de l'Union africaine, transmettant le concept des opérations de la Force spéciale mixte multinationale pour lutter contre le groupe terroriste Boko Haram. Les membres du Conseil ont pris acte de la demande du Conseil de paix et de sécurité tendant à ce que le Conseil de sécurité de l'ONU prenne les mesures qui s'imposent à la suite des débats sur le concept stratégique des opérations de la Force spéciale mixte multinationale.

Concernant le Mali et la région du Sahel, la réunion a accueilli favorablement les négociations en cours et a exprimé son appui à la médiation algérienne et à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, soulignant

la contribution de cette dernière à la paix et à la sécurité au Mali.

La réunion a abordé la situation en Libye et a fait part de ses inquiétudes face aux graves violations des droits de l'homme commises par les groupes armés, tout en exprimant son soutien aux efforts déployés par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bernardin León, qui facilite un dialogue sans exclusive entre les parties prenantes libyennes.

S'agissant du Darfour, la réunion s'est dite préoccupée par la situation humanitaire et les conditions de sécurité, et a appuyé les efforts du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan et le Soudan du Sud.

Concernant la situation au Soudan du Sud, la réunion s'est déclarée vivement préoccupée par l'échec des négociations et les violations persistantes des accords par les deux parties au conflit. La réunion a également réaffirmé sa détermination à imposer des sanctions à l'encontre de ceux qui entravent le processus politique en cours et a salué les efforts de médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour parvenir à un accord de paix durable dans le pays.

S'agissant de la Somalie, les deux Conseils se sont félicités de l'évolution positive de la situation et du partenariat robuste qui unit la Mission de l'Union africaine en Somalie et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie pour lutter contre le groupe terroriste des Chabab et pour renforcer les institutions somaliennes, tandis que le pays entame une période cruciale et déterminante dans la perspective des élections de 2016.

Pour ce qui concerne l'examen des opérations de paix des Nations Unies, la réunion a signalé l'importance d'intensifier la coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies s'agissant des opérations de maintien de la paix, et déclaré attendre avec intérêt le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, coordonné par l'ancien Président José Ramos-Horta.

Enfin, à propos du renforcement de la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour prévenir les conflits en Afrique, la réunion a souligné l'importance du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, ainsi que la nécessité d'entretenir un dialogue permanent entre les deux Conseils pour régler les difficultés communes.

Les experts des deux Conseils ont négocié et adopté un projet de communiqué conjoint, parachevé dans des conditions difficiles, ce qui m'amène à insister sur la nécessité d'améliorer la préparation de ces sessions conjointes, afin de faire en sorte que les réunions soient efficaces et de garantir une meilleure coordination entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Angola de sa déclaration.

Je reprends maintenant la parole en qualité de représentant de mon pays, la France, pour aborder le dernier segment de notre voyage, qui s'est tenu au Burundi, à un moment important de l'histoire de ce pays.

Quoiqu'en un temps limité, nous avons pu avoir des échanges approfondis avec le Président Pierre Nkurunziza, qui nous a reçus plus d'une heure; ainsi qu'avec les Ministres des affaires étrangères et de l'intérieur; des représentants de la société civile, y compris les organisations représentatives des femmes et de la jeunesse, ainsi que des médias; les autorités religieuses; et un spectre très large de partis politiques, de la majorité comme de l'opposition. Nous avons également pu échanger avec la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB), et son chef, M. Cassam Uteem, ainsi qu'avec le Coordonnateur résident et l'équipe de pays, c'est-à-dire tous les organismes des Nations Unies présents sur place.

Le Conseil de sécurité a pu constater que le Burundi a fait des progrès significatifs, en surmontant les défis hérités de la guerre civile, mais que la paix demeure malgré tout fragile. Une grande partie de nos échanges a naturellement porté sur la question des élections qui se tiendront d'ici à quelques semaines. À cet égard, le Conseil de sécurité a porté des messages simples. Premièrement, l'organisation d'élections crédibles, libres et démocratiques en 2015 est cruciale pour l'avenir du Burundi, et il est impératif que le processus électoral soit apaisé, inclusif, équitable et transparent.

Le second message concerne le nécessaire plein respect des textes fondateurs dont le Burundi s'est doté, et qui ont présidé à la stabilisation du pays que nous avons pu constater : les Accords d'Arusha en premier lieu, dans leur lettre et leur esprit, qui sont au cœur de la stabilisation du pays et qui restent la boussole devant le guider; la Constitution aussi, bien sûr, ainsi que la

feuille de route pour les élections et la toute récente déclaration conclue entre les partis politiques pour mener ces élections pacifiquement.

Enfin, le Conseil a souligné la nécessité absolue de préserver la cohésion et l'unité de la société burundaise. Tous les débats qui divisent la société burundaise sont dangereux, plus encore dans cette période sensible, et nous avons appelé l'ensemble des acteurs politiques du Burundi à mettre l'intérêt supérieur du pays, la consolidation de la paix, et la recherche du consensus et de l'apaisement au cœur de leurs priorités et de leur action. Ce sont du reste ces messages que le Secrétaire général a rappelés lui-même hier, en exprimant sa préoccupation après la tentative d'assassinat qui a visé M^{me} Haberisoni, épouse du dirigeant d'opposition, M. Rwaswa. Les risques d'escalade sont réels à l'approche des élections, aussi appelons-nous une nouvelle fois les parties prenantes à ne pas recourir à la violence et à s'engager pleinement dans un processus pacifique.

Nos échanges ont également permis d'aborder les questions relatives aux droits de l'homme, et notamment d'exprimer des préoccupations s'agissant de la réduction de l'espace politique, des restrictions aux

libertés de réunion et d'expression et des contraintes imposées aux médias, et d'aborder les questions relatives à l'indépendance de la justice. Les préoccupations exprimées par les partis politiques et les organisations de la société civile ont pu être relayées aux autorités que nous avons rencontrées.

Dans les trois pays où le Conseil de sécurité s'est rendu, il a bénéficié du meilleur accueil et a pu mener à bien des programmes d'entretiens et de déplacements complets et approfondis, qui ont été extrêmement éclairants et utiles. Au nom de tous mes collègues du Conseil de sécurité, je remercie les autorités centrafricaines, éthiopiennes et burundaises; l'Union africaine; les missions des Nations Unies sur place -la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et la MENUB -, ainsi que tous les services et Départements du Secrétariat, qui ont assuré, par leur professionnalisme et leur rigueur, le plein succès de notre déplacement.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

La séance est levée à 10 h 30.